RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
18 Titulaires
0 Suppléants

Pouvoirs :
2

Votants :
20 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
10 juillet 2026

Délibération n°
2026.07.36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 23 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Florian CHAPUIS, Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Jean-Jacques LASHERMES, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Bernard BOURGIE, Jean-Michel POINAS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Karen JOUVHOMME, Gilles KACZMAREK, Franck MARTEL.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Luc BORIE pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Laurent DUPLOMB

Absent excusé :
Jocelyne DUPLAIN, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, Jean-Paul BRINGER.

AVENANT 1 LOT 1 TRANSPORT DU MARCHE DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE L'ISDND DE ST JUST MALMONT

Suite à la disparition de l'indice 1870 base 2015 (gazole) et son non-remplacement ou raccordement par l'INSEE, il est nécessaire de modifier la formule de révision des marchés de prestation de transport des lixiviats de l'ISDND de St-Just Malmont (avec l'entreprise BERGERON Transport) sachant que le marché arrive à terme le 13/04/27.

Il est proposé de remplacer cet indice par l'indice CNR relatif au prix du gazole https://www.cnr.fr/espaces/13/indicateurs/26.

De plus, pour le lot 1 de St Just Malmont l'indice FSD1 est non utilisé en pratique, il a été remplacé de fait en 2025 par l'indice FD ce qui nécessité de sécuriser juridiquement cette pratique dans la formule de révision.

Modification de la formule de révision
La formule initiale Lot 1 des lixiviats de l'ISDND de Saint Just Malmont :

Rn = R0 × (0,20 + 0,20 ICHT-E/ICHT-E0 + 0,30 FSD1/FSD10 + 0,30 1870/18700)
est remplacée par la formule suivante :
Rn = R0 × (0,20 + 0,20 ICHT-E/ICHT-E0 + 0,30 FD/FD0 + 0,30 CNR/CNR0)

Fréquence de révision des prix : le lot 1 transport des lixiviats des ISDND de St-Just Malmont (avec l'entreprise BERGERON Transport)

À compter de l'entrée en vigueur de l'avenant, les prix ne seront plus révisés annuellement mais chaque trimestre.
La révision interviendra au premier jour de chaque trimestre civil en utilisant les derniers indices définitivement publiés.

Cette évolution est motivée par :

- la forte volatilité des coûts du transport routier observée depuis plusieurs mois ;
- les variations importantes des prix des carburants et des autres charges d'exploitation ;
- la nécessité de garantir un équilibre économique durable du marché ;
- la volonté commune des parties d'éviter des écarts trop importants entre les coûts réellement supportés et les prix contractuels ;
- la demande exprimée par le titulaire visant à disposer d'un mécanisme de révision plus réactif aux évolutions économiques.
 Cette périodicité trimestrielle constitue un mécanisme plus adapté au contexte économique actuel tout en assurant une meilleure prévisibilité financière pour chacune des parties.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23/07/26 a donné un avis favorable à cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot 1 transport du marché de transport et traitement des lixiviats de l'ISDND de St Just Malmont comme présenté.

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 avec la société Bergeron Transport.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

Gilles KACZMAREK